



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 45
Date de la convocation : Jeudi 12 février 2026
Délibération n° : DCM_2026_035
Matière 3.3

Le jeudi 19 février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(45) Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Georges Brunetière, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessenin, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Joris Rafleau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Marina Saudreau, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(16) Anne-Marie Avy, Gaëtan Barreau, Guillaume Benoist, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Christian Gaborit, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann et Claire Steinbach.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (3)

Stéphane Gandon	Martin Benoît
Florence Poupin	Cédric Bouttier
Thierry Rousselot	Céline Bonnin

Secrétaire de séance : Christelle Dupuis

Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « L'Outil en main de Sèvremoine »

Pièce jointe : Convention de mise à disposition de locaux communaux.

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Sèvremoine s'engage à soutenir l'association « L'Outil en main de Sèvremoine » ayant pour but l'initiation des jeunes aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers de l'art, par la mise à disposition d'un bâtiment communal, à titre gracieux, pour une valeur estimée à 25 564,41 €.

La convention est consentie pour une durée d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et sera renouvelée de manière expresse.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis du Bureau municipal du 5 février 2026,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune de Sèvremoine souhaite soutenir les associations dont les missions participent à la poursuite de l'intérêt général communal,

Etant précisé que Georges Brunetière ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
47	47	0	0

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un bâtiment communal au bénéfice de l'association « L'Outil en main de Sèvremoine » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
- **AUTORISE** Jean-Michel Coiffard, Adjoint à l'Economie et l'Agriculture, à signer la convention ci-annexée.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

